RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

VILLE DE SAINT-MÉDARD EN-JALLES

Arrêté du maire

SERVICES TECHNIQUES - N° ST26_171

CABINET MERLIN
RUE ALEXIS PUYO - SECTEUR OUEST
07 AVRIL 2026

Le maire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles,

Vu le Code Général des collectivités territoriales.
Vu l'article L.2212-1 à 2213-6 du Code général des Collectivités Territoriales.
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière.
Vu la délibération DG20_045 en date du 4 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22, du code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération DG20_132 en date du 30 septembre 2020 puis par la délibération DG22_029 en date du 9 février 2022.
Considérant que les entreprises ATEC,VALENTIN, SAUR et CASTILLON vont effectuer des travaux d'extension et réhabilitation du réseau d'assainissement rue Alexis Puyo à Saint-Médard-en-Jalles, pour le compte de CABINET MERLIN à compter du 07/04/2026.
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation aux abords des travaux.

Arrête

Article 1 :
En raison des travaux d'extension et réhabilitation du réseau d'assainissement rue Alexis Puyo à Saint-Médard-en-Jalles, la circulation s'effectuera de la manière suivante :
- du 07/04/20216 au 17/04/2026 la rue sera **barrée** sauf pour les riverains, les services publics et de secours.
- Mise en place d'une déviation par la rue Pierre Ramond, l'avenue Anatole France, la rue Philippe François en direction de la rue Alexis Puyo.
- Mise en place d'une déviation sur le chemin de la métairie, l'avenue Anatole France, la rue Pierre Ramond en direction de la Alexis Puyo.
- Du 18/04/2026 au 24/04/2026 la circulation s'effectuera en demi-chaussée avec alternat réglé par des feux tricolores. La largeur minimale du couloir de circulation sera de 3 mètres. Le trottoir sera occupé et le stationnement sera interdit au droit des travaux. Un cheminement piéton sera maintenu. Ce chantier se déroulera dans la période comprise entre le 07/04/2026 et le 24/04/2026.

Article 2 :
La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords des opérations.

Article 3 :
Les entreprises ATEC, VALENTIN, SAUR et CASTILLON chargés des travaux, mettront en place la

signalisation réglementaire afférente aux articles 1 et 2 et assurera une information préalable des riverains.

Article 4 :
Monsieur le Directeur général des services est chargé :
de soumettre cet arrêté aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations et de le communiquer à la prochaine réunion du Conseil municipal,
de faire exécuter le présent arrêté et **de l'inscrire** au registre des arrêtés,
d'en adresser ampliation à : l'entreprise CABINET MERLIN, Kéolis, Info Trafic, Pompiers de Saint-Médard-en-Jalles, Service Police municipale et Gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles,
de faire exécuter le présent arrêté, par les personnes sus-visées, chacune en ce qui les concerne.

Article 5 :
Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux (le Tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Certifié exécutoire par le maire compte tenu :
- de l'envoi en préfecture le ….....
- de la réception en préfecture le ….....
- de l'affichage au public le .....
- de la publication au recueil des actes administratifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles le .....

Fait à Saint-Médard-en-Jalles, le 13 mars 2026

Claude Joussaume
Adjoint au Maire délégué Valorisation et entretien des équipements et services techniques

Signé électroniquement par : Claude JOUSSAUME
Date de signature : 21/03/2026
Qualité : Adjoint au Maire délégué Valorisation et entretien des équipements et services techniques